



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau des Affaires Juridiques  
et de la Légalité

JR

Commune de PEGOMAS

Liaison souterraine à 225 000 volts Biançon-La Bocca  
filet de sécurité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier dans l'Ordre national du Mérite*

Informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de PEGOMAS, en application de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 et de l'arrêté rectificatif du **14 MAI 2013** à une enquête publique sur le projet d'institution des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'abattage d'arbres et d'occupation temporaire instituée par le Code de l'énergie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de PEGOMAS du mardi 14 mai au mercredi 22 mai 2013, soit pour une durée de 9 jours, afin que chacun puisse en prendre connaissance

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou pourront être adressées par écrit au maire de PEGOMAS - Hôtel de ville, 205 avenue Lucien Funel, 06580 - du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - ou au commissaire- enquêteur, qui les joindront au registre.

**M. Jean Marc GUSTAVE désigné en qualité de commissaire- enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de PEGOMAS ( Hôtel de ville, 205 avenue Lucien Funel les :**  
mardi 14 mai 2013 de 9h à 12h30  
mercredi 22 mai 2013 de 13h30 à 16h30

Une copie de l'avis motivé du commissaire- enquêteur, sera déposée en mairie ainsi qu'à la préfecture des Alpes-Maritimes – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des affaires juridiques et de la légalité, où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

Fait à Nice, le **14 MAI 2013**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRCL-C 3125

**Gérard GAVORY**